

Compte rendu de la réunion annuelle du 27 juin 2025

Membres présents

Eric MASSÉ, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, José VIÉ

Membres absents excusés

Raymond THILLOU, Jean-Luc GARCIA, Michel SZELAG, Nicolas VAX
Dominique MORISSET (représentant du comité directeur)

Clubs représentés (20) : Appoigny, ASOFA, Avenir Martinot, Beine, Chemilly-sur-Yonne, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Envol rive droite, Gâtinais en Bourgogne, Gron Véron, Laroche, Lindry, Migennes, Monéteau, Paron, Piedalloues-Stade Auxerrois, Rosoy, Val-de-Mercy, Villeroy

Clubs excusés : Les Bréandes, Saint-Clément

Eric MASSÉ souhaite la bienvenue aux représentants des clubs. Il remercie le club du Gâtinais en Bourgogne pour son accueil et la mairie de Saint-Valérien qui a mis à notre disposition la salle de réunion.



1) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)

44 équipes se sont engagées au championnat qui a débuté le 29 septembre 2024, ce qui a permis de constituer 4 groupes de 9 équipes et 1 groupe de 8 équipes, avec un total de 39 associations et 833 licenciés pour l'activité football. 7 clubs ont disputé le championnat de l'Yonne avec 2 équipes

En ce qui concerne le classement :

Groupe A : remporté par : PARON

Groupe B : remporté par : ASOFA

Groupe C : remporté par : CHARNY 1

Groupe D : remporté par : APPOIGNY 1

Groupe E : remporté par : CHABLIS

34 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne et ont été réparties en 2 zones géographiques équilibrées (17 équipes dans la zone nord et 17 dans la zone sud).

Les finales se sont déroulées le 1er juin 2025 à Appoigny : Appoigny 1 a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Paron et Gron Véron a remporté la Consolante devant Chemilly-sur-Yonne 1

La commission a organisé 2 tournois en salle le 19 janvier. A Auxerre, Envol rive droite a gagné le tournoi et Beine a remporté le trophée du Fair Play. A Migennes, Saint-Valérien a gagné le tournoi et Gâtinais en Bourgogne a remporté le trophée du Fair Play

2 équipes ont fait forfait général en cours de saison, à savoir La Celle-St-Cyr 2 et Villeneuve-sur-Yonne, 5 clubs ont fait « forfait déclaré » et 7 « forfait non déclaré »

Cartons jaunes : 69 (86 la saison précédente) et cartons rouges directs : 10 (11 la saison précédente)

9 affaires ont été jugées par la commission d'application des règlements, 9 également par la commission disciplinaire de 1ère instance et 4 par la commission disciplinaire d'appel.

2) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)

Les dépenses s'élèvent à 9 587,41 € et les recettes à 7 685,17€, ce qui représente un solde négatif de 1 902,24 €, qui découle de la baisse du nombre d'équipes inscrites au championnat, de la faible participation des équipes à la restauration lors des tournois en salle, de l'impression des feuilles de match et de la hausse du remboursement des arbitres.

Les postes les plus importants en dépenses sont les remboursements d'avance sur frais (1 530 €) et les déplacements d'arbitres (3 118 €). Le résultat des tournois en salle est négatif (- 30 €) et au vu du nombre en baisse des équipes inscrites, il serait préférable de n'organiser qu'un tournoi central.

Pour les recettes, les postes importants restent les inscriptions d'équipes au championnat (1 210 €) et la participation aux frais d'arbitres, à la formation ainsi que les avances sur frais (3 520 €).

A noter la participation de l'UFOLEP à l'achat des tenues d'arbitres à hauteur de 50 %, soit 510 €.

Remboursement frais arbitres :

Lors des inscriptions, une partie des montants demandés est destinée aux remboursements de frais de formation et de déplacement des arbitres. Cette saison, la cotisation des clubs a été de 2 310 € et nous avons reversé 3 825 €, soit un écart d'environ 1 500 €. Il conviendra donc de surveiller ce poste qui n'est plus à l'équilibre.

Amendes :

Les sanctions financières appliquées aux clubs font toutes référence au règlement sportif et sont traçables sur les comptes rendus des réunions de la CTD.

- le montant total rendu aux clubs concernant l'avance sur frais atteint 2 131 €
- 11 clubs ont un dépassement d'avances sur frais contre 8 en 2023-2024
- 3 clubs vont percevoir un chèque égal ou supérieur aux 80 € engagés en début de saison (145 € pour la somme la plus élevée)
- 3 équipes n'ont aucune amende
- une équipe a en moyenne cette saison 48 € de frais (amendes, demande d'arbitre, formation, remboursement kilométrique, inscription tournoi en salle)

Il est vivement conseillé aux présidents et correspondants de lire les comptes rendus diffusés après les réunions pour prendre connaissance des amendes.

Pour rappel, les provisions sur frais et inscriptions sont encaissées en décembre et il est possible de réaliser des virements sur le compte UFOLEP foot, à condition d'envoyer au responsable des finances un justificatif de ce virement. Nous ne sommes pas encore prêts à effectuer des virements aux clubs pour les rendus d'avance sur frais.

Depuis 2019, nous reportons le rendu sur frais sur la saison suivante pour les clubs qui ont moins de 10 € à percevoir ou à donner (ASOFA, Les Bréandes, Gâtinais en Bourgogne et Villeneuve-sur-Yonne).

Pour conclure, Jacky félicite les clubs, dirigeants et joueurs qui demeurent sérieux afin que le football reste avant tout un jeu.

3) Point sur la formation des arbitres (présenté par Christophe BONY)

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux : Eric MASSÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES et Raymond THILLOU

★

Une session départementale a été programmée le 26 octobre 2024

8 candidats se sont inscrits et ont été reçus à la théorie : 4 ont été reçus à la pratique et sont donc devenus Arbitres Officiels départementaux, 1 arbitre s'est blessé et sera supervisé lors de la prochaine saison et les 3 autres candidats ont perdu le bénéfice de leur examen mais couvrent leur club uniquement pour la montée/descente de la prochaine saison

Candidats reçus

Pierre CUNY (Envol rive droite)
Sami LOUNIS (La Selle-sur-le-Bied)
Julien DESVAUX (Saint-Julien-du-Sault)
Abo DAW ALHASAN (ACSRA)

Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car il n'ont pas poursuivi la formation pratique :

Yann BOUTIN (Charny), Clément MULLER (Senan), Nathan NICOLAZO (Monéteau). Les équipes seront couvertes pour la montée/descente 2025/2026

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires :

Benjamin BLANCHET (Venoy), Youssef DEKAKI (ACSRA), José Carlos DE OLIVEIRA (sans club), Jessy GAUDRON (sans club), Bruno JATTEAU (sans club), Julien RATIVEAU (Laroche), Abdennacer SABBOUH (Espoir club Auxerre), Christophe SYSLO (Charny), Luc VOISIN (Chéroy), Daniel CRICO (Les Bréandes) sur décision de la CTD

Rappel : chaque club doit s'assurer que son arbitre officie bien un minimum de 5 matchs durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel.

Les équipes qui suivent et qui n'avaient pas d'arbitre en cette fin de saison pourront participer à la Coupe 2025-2026, à condition de présenter un candidat à la session d'automne 2025 : Neuy-Sautour, Laroche, Venoy, Chablis, Monéteau, Saint-Valérien et Senan

Pour information, date des prochaines formations : octobre 2025 et mars 2026

4) Modifications du règlement sportif du championnat et de la coupe qui ne sont pas soumises au vote des clubs (présentées par Jean-Paul ANDRÉ)

Rubrique B/2 – Réglementation générale du football UFOLEP à 7

IX - Arbitrage

Réserve sur identité ou qualification d'un joueur ou réserve technique

(Chèque libellé à « comité départemental UFOLEP Yonne ») Ajout « et envoyé à la ou le secrétaire de la CTD football »

Retrait des rubriques qui ne sont pas propres au règlement sportif départemental, à savoir :

D – Discipline et attitude dans la pratique

↳ application stricte du règlement national disciplinaire

I – La commission technique

↳ le fonctionnement relève du règlement intérieur du comité directeur

mais maintien du paragraphe relatif aux sanctions sportives et financières relevant de l'activité football

Règlement de la coupe

Les ex aequos seront départagés successivement par le nombre de points, le golavérage particulier, le golavérage général, la meilleure attaque, la meilleure défense puis par tirage au sort

remplacement « tirage au sort » par « le nombre de cartons rouges, puis de cartons jaunes reçus depuis le début de saison (championnat et coupe), le montant des amendes »

4) Propositions de modification du règlement qui sont soumises au vote des clubs (présentées par Jean-Paul ANDRÉ)

Clubs présents au moment du vote (20)

➤ propositions de la commission

Rubrique B/2 – Réglementation générale du football UFOLEP à 7

VI – Les joueurs

➤ Ajout d'un paragraphe 5 : En coupe départementale, un joueur doit participer à au moins 2 matchs (en coupe ou championnat) avant les 1/4 de finales

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

B - Pénalités financières

12) Carton jaune :

➤ 3 € à remplacer par 5 €

➤ Ajout : en championnat, coupe et tournoi en salle

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

B - Pénalités financières

13) Carton rouge :

➤ 10 € à remplacer par 12 €

➤ Ajout : en championnat, coupe et tournoi en salle

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique I/6 – Sanctions sportives et financières

F – Clubs

2) Toute équipe sera sanctionnée sur le nombre de cartons reçus lors d'une saison selon le barème suivant

➤ championnat à remplacer par championnat et tournoi en salle

☞ **modification acceptée à la majorité (3 contre – 17 pour)**

➤ proposition de Julien CATHELIN – président du club de Laroche

Élargir le calendrier du championnat : au lieu de commencer fin septembre, il faudrait l'avancer d'une semaine pour gagner une journée. Puis au lieu de finir fin mai, il serait préférable de finir autour du 15 juin, ce qui ferait gagner 2 journées de plus.

Explications: difficulté à avoir des journées pour d'éventuels reports de match. Il est également difficile de réunir des licenciés lors des jours fériés ou des week-end fériés (1^{er} mai, 8 mai, Pâques et Pentecôte)

La commission propose de repousser le calendrier de 2 week-end

☞ **modification acceptée à la majorité (3 contre – 17 pour)**

5) Présentation des candidatures à la commission

Le comité directeur de l'Yonne a pris la décision de calquer le renouvellement des commissions techniques avec celui du comité directeur et de ne plus soumettre les candidatures à l'approbation des clubs présents à la réunion de fin de saison. De plus les commissions techniques sont désormais constituées de 3 à 12 membres.

La totalité des membres de la CTD football étaient donc à renouveler et 12 candidatures ont été reçues. Le comité directeur, lors de sa réunion du 19 mai, a validé les candidatures de Christophe BONY, Christine DELATOUR, Raymond THILLOU, Eric MASSÉ, Antonio FONTES, Ludovic LEBLANC, Jacky HERVOUET, Marie-Claude MOREAU, Jean-Paul ANDRÉ, Michel SZELAG, Thierry GILBERT et rejeté la candidature de Nicolas VAX en raison d'absences trop nombreuses aux réunions.

6) Questions diverses

➤ Les représentants de Monéteau souhaitent obtenir des précisions sur les frais kilométriques que leur club a dû verser à l'équipe adverse à la suite d'un forfait déclaré dans les délais impartis

Réponse de la commission : ce cas de figure est prévu dans le règlement sportif, il a pour but de compenser le déplacement effectué par l'équipe adverse lors du match aller. Cette règle, proposée il y a quelques années par la commission en raison d'un nombre important de forfaits déclarés en fin de saison lorsqu'il n'y avait plus d'enjeu pour certaines équipes, avait été acceptée par les clubs. Si elle ne convient plus, il est possible de proposer une modification en fin de saison prochaine.

➤ Jean-Luc UDOL demande de veiller à ce que l'adresse du terrain sur lequel se déroule une rencontre corresponde bien à celle indiquée sur la convocation envoyée à l'arbitre.

7) Remise des récompenses

Une coupe est remise à l'équipe de Paron, championne de la saison 2024-2025 et toutes les autres équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme.

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes et dont les joueurs n'ont reçu aucun carton : 3ème place (Rosoy) - 2ème place (Val-de-Mercy) - **1ère place (Diges-Pourrain)**

8) Election des membres du bureau

Responsable de la commission : Eric MASSÉ

Responsable adjoint : Raymond THILLOU

Secrétaire : Marie-Claude MOREAU

Secrétaire adjointe : Christine DELATOUR

Responsable des finances : Jacky HERVOUET

Adjoint aux finances : Ludovic LEBLANC

★

La commission établissement du calendrier reste composée de Eric MASSÉ, José VIÉ Jean-Paul ANDRÉ et Christophe BONY - suppléant : Raymond THILLOU

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 20h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU